



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 06/05/2022

SÉCHERESSE 2022

Le département du Morbihan placé en vigilance

Depuis le mois de novembre 2021, les précipitations mensuelles et le niveau des nappes phréatiques sont inférieurs à la normale sur le département du Morbihan.

En application de l'arrêté préfectoral portant arrêté cadre sécheresse signé le 18 mars 2022, le département du Morbihan est placé en état de vigilance à compter du 6 mai 2022.

Il est recommandé d'adopter un comportement quotidien solidaire dans les usages de la ressource en eau.

Le préfet demande aux particuliers, aux collectivités locales et aux professionnels de veiller à une utilisation économe de la ressource en eau (qu'elle soit issue du réseau d'eau potable ou de leurs ressources privées).

Pour suivre l'évolution de la situation, l'outil Propluvia présente les mesures de suspension ou de limitation prises par les préfets sur le territoire de la France métropolitaine et de la Corse à partir des données, fournies, à titre indicatif, par les services départementaux de l'État. Il est accessible avec le lien suivant :

<http://propluvia.developpementdurable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Contact presse

Préfecture du Morbihan : Arnaud Hellégouarch – 06 71 07 42 57 –
pref-communication@morbihan.gouv.fr